[illegible], Mistou et Cie, de Paris, et Félix Boutry, de Lille. M. Félix Boutry a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 5 fr. 25 pour cent.

LES FUNÉRAILLES de M. Charles Gilles, ancien lieutenant des pompiers auront lieu samedi 31 courant, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Christophe. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Guisnes, 201.

L'ÉTABLISSEMENT DE BAINS, situé rue du Printemps, sera fermé pendant toute la journée du dimanche 1er janvier.

Le 2 janvier il ne sera ouvert que de 8 heures du matin à midi 45.

FORMATION D'UN SYNDICAT GÉNÉRAL DE L'INDUSTRIE DU BATIMENT. — Mercredi soir, a eu lieu, au Café Moors, boulevard Gambetta, dans la grande salle du premier étage, la réunion de la plupart des entrepreneurs de Tourcoing, syndiqués ou non syndiqués. On sait toute l'importance de l'industrie du bâtiment dans notre ville, qui compte plus de deux cent cinquante entrepreneurs de toutes catégories. La réunion avait pour but de former à Tourcoing un syndicat général de l'industrie du bâtiment et d'en nommer la Commission administrative.

Ont été élus : Président, M. Augustin Masquilier fils, entrepreneur de travaux publics et particuliers, juge au Tribunal de Commerce ; — vice-présidents : MM. Jules Lahousse, entrepreneur de charpente et de menuiserie, membre de la Chambre de Commerce, et Léon Chantry, entrepreneur de peinture et de vitrerie, membre du Conseil des prud'hommes ; — trésorier : M. Benjamin Destrebecq, entrepreneur de marberie ; — secrétaire : M. Ch. Desnoyette fils, entrepreneur de charpente et de menuiserie ; — secrétaire-adjoint : M. Ch. Tonnel, entrepreneur de plomberie et de zinguerie ; — membres : MM. Louis Beuque, membre du Conseil des prud'hommes, entrepreneur de charpente en fer et de serrurerie ; Charles Parent, entrepreneur de plomberie et zinguerie ; Descamps-Lamond, entrepreneur de plafonnage ; Gustave Leclercq, entrepreneur de maçonnerie, et Burns-Demay, entrepreneur de serrurerie et de fumisterie.

Un cambriolage en plein jour au Blanc-Seau. Un audacieux cambriolage a été commis mercredi matin, en plein jour. A l'extrémité du territoire de Tourcoing, dans la rue de la Mackellerie, habitent M. et Mme François Deleporte. Tous deux travaillent dehors et chaque matin quittent leur maison pour ne rentrer qu'à midi.

Mercredi matin, après avoir bien fermé toutes les portes, ils sont partis à leur travail comme de coutume. Pendant leur absence, de hardis malfaiteurs sont entrés dans la cour de leur habitation, ont démoli une fenêtre donnant sur le derrière et pénétré à l'intérieur. Les cambrioleurs ont passé en revue toutes les pièces de l'habitation, fouillé les meubles et pris une somme de 75 francs cachés dans une armoire. Munis de ce butin, ils se sont éclipsés.

C'est à leur retour que les époux Deleporte ont constaté le vol dont ils avaient été victimes. Ils ont informé la police.

UN VOL D'UN PANIER DE BEURRE, RUE DE MENIN. — Jeudi matin, vers six heures et demie, M. Dupont, fermier au Clinquet, marchand de beurre, œufs et lait, se trouvait avec sa voiture rue de Menin et servait ses clients. Profitant de ce qu'il était entré dans une maison pour y déposer du beurre, deux individus sont montés sur sa voiture et saisissant un panier rempli de beurre, ils ont pris la fuite. M. Dupont sortit de la maison où il était entré au moment où les deux voleurs descendaient de sa voiture. Il se mit à leur poursuite en criant : Au voleur !

A ce moment arrivait à l'autre extrémité de la rue le frère du marchand de beurre, Jules Dupont, fermier aux Orions. Il sauta à bas de sa voiture et barra la route aux deux fuyards. Ceux-ci abandonnèrent leur butin au milieu de la rue pour mieux fuir. M. Jules Dupont put en attraper un par le bras, mais le malfaiteur, d'une brusque secousse, lui fit lâcher prise. Les voleurs ont réussi à s'échapper. M. Dupont remis en possession de son bien, a refusé de porter plainte.

AUTOMOBILE CONTRE CAMION. — Jeudi, vers midi et demi, une voiture-automobile passant rue des Orphelins, a tamponné une calandre appartenant à M. Jules Macke, entrepreneur de battage mécanique de tapis, rue de Lille à Mouvaux. Un brancard de la calandre et les harnais du cheval ont été brisés. Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature de Mme Vve Vandenberghe, rue Sainte-Barbe, un ouvrier cardeur, Victor Duthilleul, âgé de 50 ans, demeurant rue Jacquart, en retirant une mèche de laine, s'est fait prendre l'annulaire par le roule-ta-bosse. Quinze jours de repos. Docteur Défossez. — Au dépôt des locomotives à Tourcoing, un frappeur, Arthur Bonnet, 24 ans, demeurant à Wattrelos, s'est fait une coupure à l'index droit en prenant une tôle dans le casier du magasin. Quinze jours de repos. Docteur Cuisset. — A la fabrique d'huiles de M. P. Dumortier, rue de Rotterdam, un manœuvre, J.-B. Caen, 22 ans ½, demeurant à Bondues, a eu le bras et la main gauches écrasés par le choc en retour d'un wagonnet. Cinq semaines de repos. Docteur Desbonnets. — Au peignage de MM. A. et P. Pollet, un laveur, Frédéric Duponchel, 64 ans, rue de Gand, a été blessé au médius gauche par un faux-fond de laveuse. Cinq semaines de repos. Docteur Decherf.

A LA FRONTIÈRE. — Un convoi de cinq expulsés a été conduit à la frontière par les soins de la gendarmerie, jeudi après-midi.

LE VAGABONDAGE. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation un mendiant, Walter Joncker, âgé de 25 ans, sans profession ni domicile fixe, né à Zevole (Belgique). Il venait d'Anvers.

LES EXTRADÉS. — La gendarmerie a remis entre les mains de la police belge un manouvrier, Adolphe Yvens, né à Beeveren (Belgique), âgé de 33 ans, réclamé par le Parquet de Gand, pour vol qualifié. Il a été condamné de ce chef, par défaut, à dix ans de travaux forcés. Il était détenu à la prison d'Amiens.

— Une femme a été également remise entre les mains de la police belge : c'est une ménagère, Juliette Dupriet, âgée de 31 ans, née à Roubaix, réclamée par le Parquet de Courtrai, pour excitation de mineures à la débauche.

ALMANACH HACHETTE, en vente à la Librairie du *Journal de Roubaix*. 70078

ARRIVAGES AUX HALLES du 29 décembre : 6,600 huîtres, 1.140 kil. de marée, 2 lièvres, 15 lapins de garenne, 60 kil. de chicons, 120 kil. d'oignons, 60 kil. de fromage.

RONCQ

LA FRAUDE EN AUTOMOBILE

Les pérégrinations d'une automobile. — Un sous-brigadier clairvoyant. — Sur la route de Lille. — A quoi peut servir un sac de couchage. — Saisie de la machine et de 200 kilos de tabac. La fuite des fraudeurs.

La douane vient d'opérer à Roncq, une importante prise. Une magnifique automobile sur laquelle étaient chargés 200 kilogs de tabac de contrebande a été capturée dans des circonstances particulièrement intéressantes :

Dans la soirée de mercredi, le brigadier des douanes, Jean Dancoisne, de la brigade d'Halluin (route) remarquait dans la ville les allées et venues d'une automobile montée par deux hommes. Cela lui parut suspect et immédiatement il se rendit à Roncq où sur la route de Lille, au poste des douanes, situé près de la ferme Coisne, il rencontra le sous-brigadier Jules Capiaux et le préposé Jules Arisse. Il leur fit part de son observation et M. Ernest Moreau fut informé. On organisa aussitôt un service supplémentaire de surveillance le long de la route nationale, composé du sous-brigadier Jean Puchen et du préposé Emmanuel Tréhout.

Vers huit heures et demie, le sous-brigadier Capiaux et le préposé Arisse, qui se trouvaient toujours à la Barraque, apercevaient de loin les phares d'une automobile, venant de la direction d'Halluin, et se dirigeant vers Roncq à une très vive allure. Les douaniers prenaient aussitôt leurs dispositions pour arrêter l'auto. Le préposé Arisse se portait à une distance d'environ 100 mètres en avant du poste et au moment où la machine arrivait, faisait les sommations d'usage. Le conducteur au lieu de serrer le frein, impulsait une plus grande vitesse à la voiture et la dirigeait vers le douanier afin de le renverser. M. Arisse put heureusement se garer à temps, et afin de donner l'éveil à son sous-brigadier, tirait en l'air plusieurs coups de son revolver.

Au premier signal de l'attaque, M. Capiaux s'était placé au milieu de la route et à l'approche de la machine répétait à plusieurs reprises les sommations réglementaires. Le conducteur fit alors le simulacre d'arrêter, disant : « Voilà ! voilà ! » puis donnant brusquement un coup de manivelle et rendant au moteur toute sa force, il dirigeait la voiture vers M. Capiaux, qui, comme M. Arisse se jetait de côté pour ne pas être écrasé.

Cependant, le sous-brigadier avait eut le temps de lancer en avant de la machine son sac de nuit replié ; les roues de devant purent franchir cet obstacle, mais le sac formant « sabot », bloqua complètement l'automobile qui fit un écart et alla se placer sur le trottoir cyclable. A ce moment, le sous-brigadier glissait et tombait près de l'auto ; les deux hommes qui la montaient en profitaient pour sauter à bas et prendre la fuite à travers champs dans la direction du « Petit Roubaix ». Malgré d'actives recherches et une poursuite acharnée, ils ne purent être rejoints ni reconnus.

M. le lieutenant Moreau informé aussitôt, s'est rendu sur les lieux en compagnie de MM. Dancoisne, Puchen et Tréhout, et ensemble, constatèrent que la voiture contenait 4 ballots de tabac de Moravie, pesant ensemble 200 kilogs, d'une valeur de 2.500 fr.

Les douaniers ne pouvant mettre en marche la voiture, y firent atteler un cheval qui la remorqua jusque Roncq. Cette automobile qui vaut, suivant les connaisseurs de 15 à 20.000 francs, est d'une force de 15 chevaux ; la caisse est peinte en jaune et peut contenir six voyageurs, deux à l'avant et 4 à l'arrière ; elle est ouverte et est surmontée d'une plate-forme sur laquelle étaient posés des pneus et enveloppes de rechange, valant environ 500 francs.

La voiture portait à l'intérieur de la cloison vitrée existant à l'avant, une plaque en cuivre sur laquelle se trouve gravée l'indication suivante : Georges Delchart, à Fives-Lille (Nord), et à l'extérieur, sur la même cloison, une autre plaque en relief avec les mots « Société Anonyme des Anciens établissements Panhard et Levassor, type B 1 n° 5018 », en enfin sur le moteur, une troisième plaque ainsi conçue : Société Anonyme des Anciens établissements Panhard et Levassor n°..., avenue Ney, Paris, 5018.

En outre, elle portait au moment où elle fut remarquée à Halluin par M. Dancoisne, la plaque de contrôle 169 D.

Cette prise a donc une valeur de 23.000 francs environ.

Inutile de dire que le sac du sous-brigadier Capiaux a été complètement démoli ; quand à la machine, elle a subi une légère avarie, ce qui a empêché mercredi, de la conduire à Lille, où sans doute, elle sera vendue. Jeudi matin, un chapeau a été apporté au bureau de la douane ; il avait été trouvé sur les lieux de l'attaque ; c'est probablement celui d'un des fraudeurs. Ceux-ci se seraient, paraît-il, présentés dans un estaminet du Petit Roubaix, mercredi soir, et y aurait demandé la route de Lille.

Dans la matinée de jeudi, MM. Desbordes, directeur à Lille, et Duval, inspecteur, qui avaient été informés dès la première heure, sont arrivés à Roncq, afin de se rendre compte des circonstances de la saisie.

HALLUIN

UN AFFREUX ACCIDENT. — *Un bébé ébouillanté. — Mort de la victime.* — Un accident qui a coûté la vie à un jeune enfant de deux ans et demi environ, s'est produit dans la matinée de mercredi, à Halluin. Une ménagère, Mme Kesteloot, demeurant rue de la Lys, hameau du Petit-Baptiste, était occupée, vers neuf heures et demie, dans sa cuisine, à vaquer à ses occupations ordinaires, cependant que deux jeunes enfants, une fillette, Julienne, âgée de quatre ans, et un garçonnet de deux ans et demi, Firmin, jouaient dans la même pièce.

A un certain moment, elle retira de dessus le poêle une marmite contenant de l'eau bouillante qu'elle déposa sur le parquet. Pendant quelques minutes, elle fut distraite de sa besogne par un autre travail ; les jeunes enfants s'amusaient, se bousculaient autour de leur mère. Soudain, le petit Firmin, malencontreusement poussé par sa sœur, alla tomber dans le récipient où se trouvaient engagés les reins et les cuisses du pauvre bébé. La mère se précipita au secours de son enfant ; elle eut beaucoup de peine à le retirer de sa pénible situation, la marmite étant de dimension à contenir exactement le bas du corps du bébé. Elle y parvint en le tirant par les cheveux. Le malheureux mioche portait au derrière, au bas-ventre et aux cuisses des brûlures affreuses. M. le docteur Pierchon, appelé aussitôt, prodigua ses soins au petit Firmin et fit entendre aux infortunés parents qu'une issue fatale était à craindre. En effet, l'enfant expirait jeudi matin, vers sept heures et demie, après d'atroces souffrances.

UN JEUNE ENFANT QUI A LE DOIGT EMPORTÉ. — Jeudi matin, le jeune enfant de M. Lagrou, boucher, demeurant à côté de la demeure des époux Kesteloot, se trouvait à la porte de la maison de ses parents, lorsqu'un courant d'air vint faire se fermer la porte ; l'enfant, qui avait la main gauche posée contre le chambranle, eut la première phalange du médius emportée. Il a reçu les soins de M. le docteur Pierchon.

MARCQ-EN-BARŒUL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un manœuvre de l'établissement de construction mécanique de MM. Dawson et fils, M. Charles Pruvost, 38 ans, 5, rue du Bois prolongée, à Saint-Maurice, a reçu sur le nez une barre de fer rouge. Il en est résulté une brûlure qui exigera un repos de huit jours. Docteur Christiaens.

QUESNOY-SUR-DEULE

COMINES

LE RECENSEMENT ET CLASSEMENT des chevaux et voitures sera fait le mercredi 18 janvier 1905, à huit heures et demie du matin, par le commandant du canton militaire et un membre civil désigné par l'Administration communale.

LILLE

LES RÉCEPTIONS DU PREMIER DE L'AN. — Il n'y aura, à la Mairie, aucune réception officielle, à l'occasion du Jour de l'An.

— A l'occasion de la nouvelle année, M. le général commandant la 1re division d'infanterie ne recevra ni visites de corps ni visites individuelles.

— Mgr le chancelier, Mgr le recteur, M. le pro-recteur et M. le vice-recteur ne recevront pas et ne feront pas de visites officielles à l'occasion du Nouvel-An.

UN ACCIDENT. — Mercredi, vers cinq heures du soir, la voiture de M. Charles Demaury, messager à Roubaix, a renversé, en face du numéro 119, de la rue du Faubourg-de-Roubaix, une voiture de frites appartenant à Mme Derin ; la marchande a été complètement indemnisée.

BELLE JARDINIÈRE

Succursale de Lille, 177, boulevard de la Liberté

SPÉCIALITÉ DE LIVRÉES, GRANDE LIVRÉE 73228d

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VINCRE-CORDIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame MÉLANIE-ROSELINE CORDIER, veuve de Monsieur JEAN-BAPTISTE VINCRE, décédée à Roubaix, le 28 décembre 1904, dans sa 62e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le vendredi 30, à 4 h. 1/4, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 31 courant, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 56.

Les amis et connaissances de la famille GILLES-ROUSSEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles-Louis GILLES, époux de Dame Marie ROUSSEL, décédé à Tourcoing, le 28 décembre 1904, dans sa 53e année, administré des Sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles des Morts qui seront chantées le vendredi 30 décembre 1904, à quatre heures trois quarts, et aux Convoi et Service de 1re classe qui auront lieu le samedi 31 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Christophe, Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Guisnes, 201, à neuf heures et quart. — Ils sont aussi priés d'assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 2 janvier 1905, à neuf heures trois quarts, en la même église.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

Concessionnaire des hospices et des établissements charitables de la Ville, 64-66, rue de l'Alouette, Roubaix.

Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. Téléphone 627. (Fondée en 1870.) 3056

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du jeudi 29 décembre 1904

Présidence de M. CHANCEL, vice-président.

UNE AGRESSION. — Le dimanche 11 décembre, vers six heures du soir, M. Alfred Crépieux, âgé de vingt ans, tourneur, demeurant à Roubaix, rue des Bonnets, passait dans la rue de l'Epeule, en compagnie d'une jeune fille, quand, un nommé Auguste Minnaert, peigneur, rue Charles-Quint, à Croix, sauta sur lui après lui avoir cherché querelle et le roua de coups. Les agents Clarisse et Willaumez accoururent et mirent Minnaert en état d'arrestation ; mais aux appels de ce dernier, une bande d'individus (ses camarades), vint à la rescousse pour le délivrer ; ce fut une lutte, au cours de laquelle les agents furent battus, notamment pas Alfred Tacquenière, vingt ans, couvreur à Croix ; Arthur et Léon Châteauroux, deux jeunes gens de dix-sept et dix-neuf ans, et par Minnaert qui les aida de son mieux. En outre, ils injurièrent les agents de vauriens, de fainéants, promettant de « leur faire leur affaire » à leur sortie de prison.

Tacquenière est condamné à quinze jours de prison avec sursis ; Auguste Minnaert à huit jours de prison ; Arthur Châteauroux à trois jours et Léon Châteauroux à six jours.

LES SUITES DE L'IVRESSE. — J.-B. Burbure, 36 ans, ouvrier maçon à Tourcoing, avait trop bu le 13 novembre ; il voulait à tout prix entrer dans un cabaret de la place Sébastopol ; il menaçait de tout casser parce qu'on ne voulait pas le recevoir, en raison de son état. L'agent Dhalluin essaya de le calmer ; Burbure le traita de lâche et de sans-cœur ; ce qui lui vaut quarante-huit heures de prison et 5 francs d'amende.

— Même mésaventure est arrivée à Louis Linglein, vingt et un ans, qui, le 15 novembre, à la gare d'Ascq, faisait du tapage ; il rencontra le gendarme Devaux, de Lannoy, qu'il accueillit d'épithètes peu flatteuses ; Linglein s'entend infliger quarante-huit heures avec sursis et 5 francs.

AU BAZAR. — C.... S..., trente-sept ans, journalier, demeurant à Autryve (Belgique), a été pris en flagrant délit de vol, le mardi 8 novembre, dans la soirée, au bazar *A la Ville de Roubaix*, Grande-Rue ; les employés avaient remarqué son allure suspecte ; ils le surveillèrent, le virent prendre une poire en caoutchouc de bicyclette et filer ; on l'arrêta séance tenante. S... regrette son acte ; le Tribunal le traite avec indulgence : 25 francs d'amende et le sursis.

UNE BANQUEROUTE. — Louis Leclercq, épicier, rue Sainte-Thérèse, à Roubaix, est poursuivi pour banqueroute. Lorsque celui-ci fut déclaré en faillite, Me Robyn, son syndic, se présenta à son magasin, — décoré du nom d'épicerie en gros et en détail, — pour constater l'actif : il ne trouva que deux barils de noir animal, d'une valeur de quelques sous ! C'était peu pour éteindre le passif qui s'élève à 2,500 francs environ.

Leclercq est condamné à six jours de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — Edouard Niler, de Wambrechies, coups et blessures, 50 francs d'amende avec sursis. — Jules Maréchal, vagabondage, trois jours de prison. — Pour adultère et complicité, à Roubaix, 16 fr. d'amende avec sursis à Julie Delhaye, femme Chantry, et à Charles Guidet.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du jeudi 29 décembre

Présidence de M. DASSONVILLE, président

A PROPOS DE LA LIQUIDATION DE N.-D. DES ANGES, A TOURCOING. — Un procès intenté par le liquidateur de la congrégation des Franciscaines de N.-D. des Anges de Tourcoing, au sujet de la liquidation de l'immeuble de la rue des Ursulines, figurait au rôle de jeudi dernier. La congrégation avait loué cet immeuble à la Socété Tiberghien et fils. M. Desreumaux, liquidateur, prétend que ce bail est nul : il a été fait à une date qui lui paraît suspecte, peu avant la loi de 1904, et à un prix qu'il estime dérisoire.

Il a donc assigné MM. Tiberghien et fils devant le tribunal civil de Lille pour voir déclarer nul ce bail en question ; l'affaire venait à cette audience devant la première chambre.

Mais MM. Tiberghien et fils ayant déclaré ne pas arguer de ce bail, et renoncé à s'en prévaloir, ayant en outre offert de payer les frais, l'affaire a été rayée purement et simplement.

A PROPOS DE COOPÉRATIVES. — LA « COOPÉRATIVE ROUBAISIENNE » ET LA « SEMEUSE ». — Le Tribunal a solutionné également un curieux procès entre coopératives et coopérateurs.

La *Boulangerie coopérative Roubaisienne* s'était dissoute et avait nommé comme liquidateur M. François, avec mission d'apporter tout ou partie de l'actif social à une nouvelle société qui viendrait à se former ; M. François apporta l'immeuble de la rue du Quesnoy où se trouvait établie la boulangerie à une autre coopérative de boulangerie, qui s'appela *La Semeuse* ; cet apport fut fait pour une somme de 6.000 francs.

Quelques actionnaires de l'ancienne *Coopérative Roubaisienne* ont assigné M. Pardoen pour voir prononcer sa révocation de liquidateur et pour voir annuler cette vente de l'immeuble ; ils soutiennent que celui-ci a une valeur beaucoup plus grande.

Une première fois, le Tribunal ordonna une expertise et nomma M. Wannebroucq, expert-comptable à Lille, pour évaluer l'immeuble et donner son avis sur l'affaire ; son rapport a été déposé ; il est favorable aux prétentions des demandeurs.

Me Guichard soutient la demande des plaignants. Cet immeuble de la rue du Quesnoy a, d'après l'expert, une valeur de 27.000 francs ; M. François ne l'a vendu à *La Semeuse* que 6.000 francs ; il y a là un acte d'imprévoyance de la part de ce liquidateur : aussi demande-t-on son remplacement.

Me De Lauwereyns soutient que la valeur donnée à l'immeuble est fort exagérée ; il en trouve la preuve, dit-il, dans ce fait qu'on a eu beaucoup de peine à l'hypothéquer pour 10.000 francs. D'ailleurs, il y aurait un moyen très simple de connaître sa valeur exacte. *La Semeuse* est en liquidation ; l'immeuble va donc être bientôt vendu à la barre du tribunal : que l'on attende jusque-là pour savoir à quel prix il sera vendu.

Le Tribunal n'a pas accepté cette manière de voir. S'appuyant sur l'expertise, il estime que la vente faite pour 6.000 francs est nulle ; il ordonne donc que l'immeuble de la rue du Quesnoy fera retour à la *Boulangerie coopérative Roubaisienne*. Il révoque M. Pardoen et nomme à sa place, comme liquidateur, M. Wannebroucq ; M. Pardoen est en outre condamné aux dépens.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — *Trouvailles.* — M. Maurice Vanschel, rue du Tilleul, 337, a trouvé un trousseau de trois clefs. — Mlle Germaine Dehorme, rue des Longues-Haies, cour Baes, 7, a trouvé une reconnaissance du Mont-de-Piété. — M. Emile Verstraete, rue de la Guinguette, a déposé au bureau de police de la place Chaptal, une clef de sûreté. — Mme Picavet, rue d'Alger, 75, a trouvé un réticule contenant un livret au nom de Léonie Hierensons, qu'lle a également déposé au bureau de police de la place Chaptal.

— *Accordéonistes Roubaisiens.* — Aujourd'hui vendredi, à huit heures du soir, réunion au siège de la société, chez M. Verleyen, 58, rue Bernard.

CROIX. — *Union Chorale.* — Répétition générale ce soir, vendredi, à neuf heures précises, au local, Café Hurtebize.

TOURCOING. — *Les éboueurs* préviennent le public que ceux de leurs camarades chargés de recueillir les étrennes doivent porter une plaque au bras.

— *La Chorale Patoisante Tourquennoise* (ancienne chorale *La Jeunesse Joyeuse*), a, dans son assemblée générale du 28 courant, renouvelé sa Commission pour l'année 1905. Ont été nommés : MM. Jacques Pinck, président ; Daniel Dewast, vice-président ; Albert Avez, chef ; Edouard Parmentier, secrétaire ; Charles Avez, trésorier ; Rémy Delcour, archiviste ; Arthur Descreumeaux, Achille D'hellemmes, Emile Holvoet, commissaires ; Charles Brochart, doyen ; Auguste Thuilliez, porte-drapeau.

— *Chorale L'Avenir Lyrique.* — Répétition générale ce soir, vendredi, à huit heures et demie précises du soir. Cours de solfège à huit heures.

TRIBUNE PUBLIQUE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.)

Le lundi de la nouvelle année

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Les ministères et la plupart des administrations, ainsi qu'un grand nombre de patrons, ont donné congé à leur personnel lundi, pour fêter la Noël. En admettant que ce congé n'était pas bien nécessaire, il faut convenir que lundi prochain tout le monde serait heureux d'avoir sa journée libre pour pouvoir faire tranquillement ses visites de nouvelle année.

J'ai de bonnes raisons de croire que Messieurs les patrons qui ont donné congé lundi à leur personnel, le feront encore plus facilement lundi prochain. Pourquoi ceux qui ont fait travailler lundi n'auraient-ils pas un bon mouvement et ne donneraient-ils pas congé, eux aussi, pour l'avènement de 1905 ?

Recevez, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations, mes sincères salutations. A. H.

Pas de cars ouvriers

Roubaix, 26 décembre 1904.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Les ouvriers qui utilisent les cars mis à leur disposition pour se rendre à leur travail, ont été bien étonnés de n'en pas trouver, lundi matin. La journée de lundi n'était cependant pas fériée et l'on travaillait dans la plupart des usines. En tous cas, il me semble que la direction des Tramways aurait pu nous avertir dès samedi soir, par une affiche apposée dans les voitures.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations. *Un ouvrier.*

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

Grand. 30. — 1° Oui, mais 10 ans après le dernier acte de poursuite (signification du jugement) ; 2° Oui, comme en France. — *C. H. V. D.* 7. — Demandez à la Mairie. — *Un mutualiste.* — Adressez-vous au ministère de l'intérieur, où, ayant tous statuts, on vous renseignera exactement. — *Edelweiss.* — Un mineur de 21 ans, garçon ou fille, ne peut faire le commerce sans avoir été émancipé spécialement dans ce but. — *R. W. n° 35.* — Le propriétaire a le droit de faire saisir et vendre les meubles de son locataire dès que celui-ci n'a pas payé son loyer au terme obligé. — *P. P. 127. Roubaix.* — 1° Dès qu'il n'y a pas séparation prononcée par justice, le mari conserve tous ses droits sur les enfants et a le droit d'exiger qu'ils lui soient remis et qu'ils soient élevés comme il l'entend ; 2° Les économies continuent à tomber en communauté ; la femme aura donc droit à la moitié. — *Louis B.* — Le Français est assigné en France par un Belge et non en Belgique. Avec un jugement, on peut saisir votre salaire. — *Trois pères de famille de vos lecteurs.* — Vous nous posez une question fort délicate. Nous estimons que, la nouvelle loi ayant déclaré contraire à l'ordre public l'assurance des enfants avant 12 ans, non seulement vous ne devez plus payer les primes, mais vous pouvez réclamer les primes déjà versées. Cette loi étant d'ordre public a un effet rétroactif ; dès lors vous avez payé sans cause et vous avez le droit de réclamer ce que vous avez ainsi payé. En tout cas, vous ne pouvez perdre ces primes qui ne vous rapporteraient rien. — *G. H.* — Voyez un avocat, c'est un procès compliqué dont il faudrait avoir en mains toutes les pièces. — *A. B. C. D. Croix.* — Lorsqu'il n'y a pas eu d'état de lieux, le locataire est censé avoir reçu la maison en bon état.

ÉTRENNES 1905

LA CONFIANCE

Brasserie-Malterie-Distillerie

OFFRIRA GRACIEUSEMENT

du 17 Décembre au 15 Janvier

à tout acheteur d'un litre de

TRIPLE SEC

(CURAÇAO BLANC) à 3 fr. 50

(Verre compté 0 fr. 25 et repris au même prix)

UNE LAMPE

COLONNE EN MARBRE

industriel, vert de mer, fleur de pêcher, sanguin,

Chapiteau et pied nickel

Récipient Couleur, haut. au bec 38 centimèt. 71868

CONCERTS & SPECTACLES

HIPPODROME DE ROUBAIX. — *Le cinématographe Imperator.* — Les deux représentations que le cinématographe *L'Imperator* a données, hier, en matinée et en soirée, ont obtenu un beau succès. Le public voit toujours avec le même plaisir les vues très intéressantes de la *Course Gordon-Bennett*, la *Course des canots automobiles de Calais-Douvres*, les péripéties de la *Chasse aux sangliers*, etc., etc. Afin de permettre aux familles d'assister aux représentations du jeudi soir et du dimanche, un service spécial de tramways fonctionnera ces jours-là, dans toutes les directions. Dimanche et lundi, matinée à trois heures ; le soir, à huit heures, seconde représentation.

TOURCOING. — *Théâtre municipal.* — Dimanche 1er janvier 1905, *Les Saltimbanques*, opérette en trois actes et quatre tableaux, de M. Maurice Ordonneau, musique de Louis Ganne. Les principaux rôles seront tenus par MM. Régis, Chancel, Cardon, Dhaene, Mme Arméliny Moreau, Mlle Séquillan, Mme Chatillon, M. Marty, etc. — Au deuxième acte, grand défilé du Cirque Malicorne. Fanfare. Ballet divertissement. Orchestre du Grand Théâtre municipal de Lille. — Prix des places : fauteuils, 3 fr. ; parquets, 2 fr. ; galeries, 1 fr.

THÉATRE-KURSAAL DE LILLE. — Vendredi : *M'Amour*, avec Mlle Cavell.

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Vendredi : Débuts de Mlle Jane Barre, première chanteuse d'opérette : *La Fille de Mme Angot.*

THÉATRE DE ROUBAIX Direction : Louis COUVREUR.

Bur. à 5 h. 1/2 *Dimanche 1er Janvier 1905* Rid. à 6 h.

Débuts de Mme Marion-Sarty, grand premier rôle et de M. Marion-Sarty, baryton.

Russes et Japonais, drame militaire 5 act. et 6 tab.

Les Cloches de Corneville, opér.-com. 3 act. 4 tab. 73238

TRÈFLE · INCARNAT PARFUM SUAVE, TENACE & DÉLICAT.

L. T. PIVER, 10, Boulevard de Strasbourg, PARIS. 72735

NORD

DÉTOURNEMENTS DANS DEUX COOPÉRATIVES. — *A Bruay-Thiers.* — M. Alphée Delannoy, président du conseil d'administration de la brasserie coopérative *L'Avenir* de Bruay-Thiers, a saisi le Parquet de Valenciennes, d'une plainte en abus de confiance contre un ancien directeur de la brasserie, M. D. B... Il y a quelque temps, paraît-il, le Conseil d'administration de cette société, qui avait à se plaindre de son directeur, prononça sa révocation et un nouveau directeur fut nommé. En prenant possession de son poste, le nouveau directeur, M. Elie Boudin, fut chargé par le Conseil d'administration, d'examiner toute la comptabilité de la société. Cet examen, qui n'est pas encore terminé, tant il offre de difficultés, beaucoup de documents ayant disparu, révéla de nombreuses irrégularités dans la tenue des comptes des clients de la brasserie et fit constater que des sommes perçues n'avaient pas reçu leur destination.

— *A Abscon.* — M. Henri Boughelle, mineur, secrétaire de la Boucherie coopérative ouvrière d'Abscon, en procédant à la vérification des livres de la société, a constaté, pendant les mois de septembre, octobre et novembre 1904, un « déficit » — c'est le terme employé par lui, — de 1.492 fr. 70. Il en avisa le Conseil d'administration qui ouvrit une enquête au cours de laquelle il apprit que depuis quelque temps, le garçon boucher de la Coopérative, le sieur D. D..., chargé du transport de la viande à la boucherie, en vendait au comptant en cours de route — ce qui lui est expressément défendu — et ne versait pas à la caisse les sommes ainsi perçues. D..., interrogé, a reconnu qu'il avait, en effet, effectué quelques ventes, mais il prétendit en avoir versé chaque fois le montant. Le caissier, de son côté, affirma n'avoir rien reçu. En présence de ces faits, M. Boughelle a déposé une plainte au Parquet contre D....

La fermeture de la chasse. — La date du dimanche 15 janvier 1905 a été fixée pour la clôture de la chasse à tir du chevreuil, du lièvre et de la perdrix dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Pilules Suisses Exiger le timbre de l'Etat 73219d

LA VIE SPORTIVE

Automobilisme

L'assemblée générale de l'Automobile-Club du Nord

Le banquet. — La soirée musicale. — L'assemblée générale annuelle de l'A.C. du Nord de la France, a été tenue, jeudi soir, dans la grande salle du futur siège social, du « Nord-Touriste » et de l' « A.C. du Nord », 4, rue de la Gare, à Roubaix, au superbe entresol du *Grand Café*. Près d'une centaine de sociétaires étaient présents. La réunion était présidée par M. Hector Franchomme, qui a ouvert la séance en faisant, dans un discours très applaudi, l'historique du club et en rappelant sa marche ascendante. Au nom du Comité, M. Damez a, dans un rapport fort documenté, rappelé les succès des diverses manifestations organisées par l'A.C. du Nord, notamment le Meeting Automobile d'Arras, et enfin établi que le club, qui compte actuellement 409 membres, s'était placé au tout premier rang des Automobile-Clubs de province, grâce au dévouement de son Comité et à la rapide extension prise par l'automobilisme dans notre industrielle région.

Lecture est donnée ensuite du rapport de M. Derouge, trésorier, établissant la situation financière du club ; celle-ci est aussi prospère que la situation morale : les recettes se sont élevées en 1904 à 13,598 fr. 75 et les dépenses 7,977 fr. 10, d'où il résulte un excédent de recettes de 5,621 fr. 65. Pour le régime douanier de faveur dont profitent les membres du club, le rapport établit qu'il a été délivré en 1904 : 345 permis de libre circulation internationale, représentant une valeur totale de véhicules de 3,146,116 francs, pour lesquels il a été versé en cautionnements réduits une somme de 73,534 fr. 60 et une intéressante statistique démontre que chaque membre du club en n'ayant pas déposé à la douane belge les 12 p. 100 de droits exigés, a réalisé une économie moyenne de 35 fr. 25, alors que la cotisation annuelle n'est que de 25 francs. Tous ces rapports mis aux voix, ainsi que celui de M. Beuscart, commissaire de surveillance, sont approuvés. M. Henri Boulangé fait connaître ensuite les conditions spéciales faites au club par diverses compagnies pour l'assurance contre les accidents (responsabilité civile) ; il en résulte que la Compagnie *La Zurich* offrant les réductions les plus fortes, sera recommandée aux sociétaires. M. Franchomme rappelle les divers vœux émis au Congrès d'Arras et indique les moyens qui seront employés pour les faire aboutir. On arrive ensuite à la partie la plus délicate de l'ordre du jour : la question des avantages consentis au club et à la Fédération des A. C. Régionaux de France par certaines maisons sur le prix des pneumatiques : la maison Bergougnan (le Gaulois) offre une remise de 20 pour cent ; les établissements Hutchinson accordent également 20 p. 100, plus une prime proportionnelle d'encouragement aux chauffeurs-mécaniciens suivant le nombre plus ou moins grand de kilomètres que les pneumatiques auront couverts. Mais cette voie nouvelle dans laquelle entre le club, en suivant l'exemple de la plupart des autres clubs français, nécessitant des frais supplémentaires d'organisation, le président propose une augmentation de cotisation en portant celle-ci de 20 francs à 30 francs. Après une longue discussion à laquelle prennent part MM. Franchomme, Declercq, docteur Rousseau, Eugène Mathon, Gustave Wattinne, etc., il est décidé que cette proposition ne figurant pas à l'ordre du jour une nouvelle assemblée générale aura lieu dans quinze jours. M. E. Mathon demande ensuite que les automobilistes qui ne se servent plus de leur bicyclette, les offrent à la section d'« Audax » de Roubaix-Tourcoing, puis il rappelle l'œuvre utilitaire du T.C.F. en recommandant de s'y inscrire. Après avoir approuvé une modification au système de délivrance des permis de libre circulation internationale, on procède au renouvellement du Comité pour 1905. Sont élus :

MM. Binet Hilaire, Tourcoing ; Boulangé Henri, Roubaix ; Claeyssens Pierre, Wambrechies ; Deffrennes-Canet Jean, Lannoy ; Descamps René, Lille ; Desurmont Georges, Tourcoing ; Franchomme Hector, Marcq-en-Barœul ; Guyot Charles, Maresquel (Pas-de-Calais) ; Huet André, Lille ; Huet-Wallaert Charles, Roubaix ; Joire Georges, Tourcoing ; Lefebvre Léon, Roubaix ; Mathon Eugène, Roubaix ; Motte Pierre, Roubaix ; Verley Georges, Lille ; Vernier Léon, Tourcoing ; Wattinne Gustave, Roubaix.

M. Georges Ternynck est nommé par acclamation vice-président d'honneur, puis M. Franchomme remercie tous les membres présents et lève la séance. Le nouveau Comité se réunit aussitôt et élit ainsi son bureau :

Président : M. H. Franchomme ; vice-président : M. André Huet ; secrétaire-trésorier : M. Eugène Mathon.

Un banquet amical d'une soixantaine de couverts réunit à l'issue de l'assemblée générale les automobilistes dans un des salons de l'Hôtel Ferraille. Festin admirablement servi et très cordial. Au dessert, une agréable surprise est faite aux convives ; la « Fanfare Cycliste du Nord-Touriste » est venue exécuter brillamment quelques morceaux de son répertoire très applaudis.

M. Franchomme qui préside le banquet, remercie et félicite MM. Debril, président, et P. Deruyck, chef de la Fanfare. M. Debril remercie en termes excellents, puis c'est la série des discours et toasts où se font applaudir : MM. Franchomme, Sayet, adjoint au maire de Roubaix ; André Huet, vice-président de l'A.C. du Nord ; G. Wattinne, A. Damez, secrétaire général du *Nord-Touriste* ; Lagrillière-Beauclerc, de la *Tribune du Nord*, au nom de la presse régionale, et Breyer, de l'*Auto*, au nom de la presse spéciale. La fête s'est délicieusement terminée par une brillante soirée musicale où l'on a successivement applaudi d'excellents artistes : Mmes Rousselle, cantatrice ; Fliniaux, diseuse ; MM. J. Wilcaut, baryton ; Janssens, basse ; G. Bondue, monologuiste, et G. Delcambre, l'inimitable chanteur de genre... Chacun s'est retiré enchanté de cette inoubliable soirée où notre association régionale d'automobilisme a affirmé sa vitalité et sa parfaite organisation.

VENTE ET RÉPARATIONS D'AUTOMOBILES

Jules LEMAN et VLIEGHE

57, rue Nain, ROUBAIX. Téléphone 1014 68377

Combats de coqs

ROUBAIX. — Une intéressante partie de coqs a été jouée, jeudi soir, à six heures, chez M. Destobbelaere, estaminet de l'*Ours*, rue Pellart, contre Mouscron, Lauwe et Dottignies réunis. Il s'agissait d'un 3 de 5 pour 200 francs, avec paire de plaisir à 20 francs. La société de l'*Ours* a gagné les première, deuxième, cinquième et sixième paires, et perdu la troisième paire. La quatrième a été nulle.

— Voici les résultats de la partie de coqs qui a eu lieu jeudi soir, à sept heures, chez M. Léon Bernard, estaminet du *Coq Hardi*, rue des Arts. On jouait un 2 de 3 pour 50 francs, paire de plaisir à 10 francs, contre M. Bauduin, cabaretier, rue de Mouvaux. Léon Bernard a gagné la deuxième paire ; perdu les première et troisième paires.

— Voici les résultats de la partie de coqs qui a été jouée chez M. Stien, cabaretier, rue de Lannoy, contre M. Delmarle, cabaretier, rue de Beaurewaert. Il s'agissait d'un 2 de 3 pour 30 francs. M. L. Stien a gagné les première et deuxième paires. La troisième paire n'a pas décidé.

TOURCOING. — Aujourd'hui, à 5 h. 1/2, au Gallodrome, 3/5 pour 200 fr., contre Flines, Carvin et Don. 73240d

Jeu de Piquet et de Mariage

ROUBAIX. — Le sieur H. Debeuf, en face l'église St-Jean-Baptiste, donnera à 4 h., un grand jeu de piquet et mariage, le 15 janv. 4 tours pour 15 fr. Mise 1 fr. 3121

Fabrique de lingeries et vraies dentelles. G. De Meire-Pollefeyt, 42, r. de Cologne, Tournai. Succ. : Bruges, Blankenberghe. Trousseaux, layettes. 72992

BELGIQUE

MOUSCRON

UNE ÉCURIE INCENDIÉE. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, un incendie, allumé, croit-on, par une main criminelle, a complètement réduit en cendres un immeuble à usage d'écurie, appartenant à M. Victor Moucheron, rue Notre-Dame-en-Bise, 12.

C'est le matin, à deux heures et demie, que Mme Moucheron fut éveillée par la chute de la toiture. On suppose que le feu a pu être allumé par des voleurs.

Les dégâts, s'élevant à près de 300 francs, sont couverts par l'assurance.

LA TENTATIVE D'ASSASSINAT DE LA CHAUSSÉE DU RISQUONS-TOUT. — L'ouvrier Jules Vandevevere, qui tenta de tuer sa femme à coups de marteau, est mort mercredi, à neuf heures du soir. L'état de la victime, Elodie Verriest, n'a pas empiré dans la journée de jeudi et, sauf complications, on espère la sauver.

LE DÉPART DE M. A. BAUWENS, COMMANDANT DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE MOUSCRON, aura lieu demain samedi 31 décembre. Il est désigné pour le poste important de Hasselt.

Né à Termonde le 30 janvier 1867, M. Alphonse Bauwens était venu de Boom à Mouscron, en qualité de premier maréchal des logis, en mars 1903.

Durant les vingt et un mois qu'il fut à la tête de la brigade de Mouscron, M. le commandant Bauwens s'était acquis l'estime et la sympathie de tous par l'aménité de son caractère, sa parfaite courtoisie, son abord facile et sa serviabilité affable.

Le personnel de la brigade avait pour son commandant la plus grande confiance, de l'affection, de l'estime et du respect.

M. le commandant Bauwens laissera certainement le meilleur souvenir parmi tous ceux qui l'ont connu.

Son successeur à Mouscron est M. le commandant Lagrou, de Roulers.

GAND

GRAND THÉATRE. — Aujourd'hui vendredi, 30 décembre, à sept heures et demie : *La Favorite.* Si le *Dolmen*, dont la première représentation a eu lieu hier, n'est pas destiné à tenir longtemps l'affiche, la faute en est moins à M. Van der Meulen qu'au libretto, qui est passablement niais, comme on a pu le voir par la brève analyse de la pièce. La partition souffre certainement de ce canevas, encore qu'elle renferme de belles parties, notamment la plainte d'Alain, le duo d'Alain et d'Arleta, et le rêve d'Alain. En somme, on a beaucoup applaudi la musique de M. Van der Meulen et surtout l'orchestration qui est particulièrement soignée. L'interprétation, dans l'ensemble, était très satisfaisante.

Plusieurs noms sont déjà mis en circulation dans le public pour la direction du Grand Théâtre pendant la prochaine campagne. De bonne source, on affirme qu'aucune proposition n'est encore parvenue au Collège. A peine si l'on a demandé un exemplaire du cahier des charges.

ROLLEGHEM

TIRAGE AU SORT. — Les opérations du tirage au sort pour la levée 1905 auront lieu pour le deuxième can-